

Sommaire de la feuille de route

Mars 2020

Plan d'action plastiques



6 R pour répondre à l'enjeu des plastiques dans la collecte sélective au Québec

Les plastiques sont de plus en plus utilisés pour la fabrication de contenants et d'emballages, car ils permettent de protéger et de prolonger la durée de vie des produits. Certains atouts en font un matériau de choix lors de la conception d'un emballage en raison des caractéristiques suivantes:

Faible coût

Légèreté

Stabilité

Toutefois ces caractéristiques posent des défis pour leur récupération et leur recyclage. La présence de plastiques dans l'environnement et la faible performance de leur récupération et de leur recyclage dans la collecte sélective leur donnent mauvaise presse et incitent les entreprises à les substituer par d'autres matières, qui peuvent avoir des impacts environnementaux encore plus néfastes.



CONTEXTE QUÉBÉCOIS:

- La collecte sélective municipale permet de récupérer 80 000 tonnes du gisement estimé à environ 200 000 tonnes par année.
- Selon RECYC-QUÉBEC, 50 % des plastiques récupérés, soit 40 000 tonnes, sont recyclés.
- La situation est très variable selon le type de plastiques, allant de très bonne pour le PET clair (n° 1) et le HDPE (n° 2) à mauvaise pour les plastiques laminés et le PVC.

OBJECTIFS:

Dans une perspective de modernisation, augmenter les taux de récupération et de recyclage de tous les plastiques dans la collecte sélective afin de maximiser la réutilisation des ressources et de minimiser les coûts du système.

La collecte sélective constitue une chaîne de valeur dont chaque élément contribue au résultat global. L'amélioration de la performance des plastiques dans la collecte est donc un enjeu systémique.

ÉEQ a développé une approche qui prend en compte l'ensemble des éléments de cette chaîne de valeur: les 6 R.

Les 6 R : vers une solution aux plastiques de la collecte sélective québécoise



2020

REPENSER

L'écoconception des contenants et des emballages, la réutilisation et le remplissage multiples représentent des moyens préconisés par ÉEQ pour réduire à la source les quantités de plastiques et en faciliter le traitement dans la collecte sélective.

REEMPLACER

Des bannissements de matières induisent des changements dans les emballages. L'impact de ces changements sur la chaîne d'approvisionnement et les solutions alternatives doivent être bien évalués pour encadrer le processus de remplacement des matières et des additifs.

RÉCUPÉRER ET TRIER

Les modes de collecte peuvent être optimisés et le modèle des centres de tri doit être modernisé alors que ceux-ci ont besoin d'être mieux équipés pour prendre en charge la diversité des plastiques, les trier et fournir des ballots de qualité.

2021

RESPONSABILISER

La tarification doit évoluer pour responsabiliser et influencer les concepteurs d'emballages. Les entreprises doivent prendre en compte l'impact des emballages qu'elles mettent en marché sur le tri et le recyclage des plastiques.

RECYCLER

Les capacités de conditionnement et de recyclage doivent être mieux qualifiées et quantifiées. La connaissance des spécifications techniques permettra la mise en place d'une réelle chaîne d'approvisionnement entre le tri, le conditionnement et le recyclage.

RÈGLEMENTER

La réglementation doit reconnaître les matières recyclables comme une ressource, encadrer la conception et la traçabilité et stimuler l'innovation et le développement des marchés. Enfin, il faut instaurer une obligation de récupérer au Québec.

2022

Plan d'action et priorités

DIAGNOSTIQUER

- Analyser la performance des plastiques;
- Déterminer les capacités et besoins des marchés;
- Étudier les systèmes et technologies performants;
- Étudier la faisabilité d'un surtri des plastiques.

MOBILISER

- Animer un comité de suivi et des tables d'experts par types de plastiques;
- Développer des partenariats avec des organismes internationaux;
- Mettre en place un processus pour attester la recyclabilité des emballages;
- Organiser des rencontres/événements sur l'écoconception, la traçabilité et la recyclabilité.

REPENSER

- Accompagner les entreprises et former des spécialistes en écoconception des emballages;
- Développer des outils, des méthodes et des lignes directrices d'écoconception;
- Concevoir et tester des méthodes alternatives de collecte et de mesure.

COMMUNIQUER

- Diffuser les études, outils, données et résultats de veille produits par ÉEQ;
- Faire connaître les réalisations des acteurs de la filière des plastiques

INNOVER

- Tester des méthodes de traçabilité;
- Contribuer à des travaux de recherche visant la recyclabilité des emballages;
- Accompagner et appuyer le développement de projets prometteurs de recyclage.

RESPONSABILISER

- Moderniser le système de collecte sélective en élargissant les responsabilités des entreprises;
- Écomoduler, en continu, le tarif des emballages en considérant la performance des matières, les impacts environnementaux et l'écoconception;
- Introduire des facteurs incitatifs et dissuasifs.

INFLUENCER

- Revendiquer une réglementation qui oblige la récupération et le recyclage;
- Promouvoir l'utilisation des matières recyclables dans les produits et en favoriser l'achat dans les appels d'offres publics;
- Proposer une traçabilité des matières ainsi que la publication des données.